

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS396

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 12, après la référence :

« III »,

insérer les mots :

« de l'article L. 13 du code des pensions civiles et militaires de retraite »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel